
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

5ème Rallye National du Pays du Lin VHC

BOLLEZEELE

23 · 24 · 25 Octobre 2026

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

Saison 2026

ASACNF — Team Olivier Planque RACING

Ce règlement sportif particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la Coupe de France 2026 des rallyes VHC.

Le 5ème Rallye National du Pays du Lin VHC est organisé en doublure du 5ème Rallye National du Pays du Lin et du 2ème Rallye National du Pays du Lin VHRS. Pour les articles non spécifiés, il est nécessaire de se reporter au règlement du rallye moderne de support qui fera foi en cas de contestation.

ARTICLE 1P — Organisation VHC

1.1P — Officiels (Idem règlement moderne sauf)

- Directeur de Course : Marie-Line LOOTVOET
- Commissaire Technique : Bernard POTTIER



1.2P — Éligibilité VHC

Le 5ème Rallye National du Pays du Lin VHC compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC 2027 (Coef.2)
- Le championnat des rallyes VHC de la ligue du sport automobile des Hauts de France (Pilotes et copilotes)
- Les challenges rallyes VHC de l'ASACNF

ARTICLE 3P — Concurrents et Pilotes VHC

3.1.5P — Demande d'Engagement

Toute personne qui désire participer au 5ème Rallye National du Pays du Lin VHC doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée.

Date limite : Lundi 12 Octobre 2026 à 24h00 – cachet de la poste faisant foi

Adresse	Monsieur VALLEE Damien 51 Clos des Hellébores, 59496 HANTAY
Mail	rallye.du.pays.du.lin-officiels@hotmail.com

3.1.10P — Nombre Maximum d'Engagés

Le nombre total des engagés tous rallyes confondus est de 140 voitures maximum. Au-delà de ce nombre, une liste de suppléants sera établie.

3.1.11.1P — Droits d'Engagement VHC

AVEC publicité facultative 530,00 € <i>soit 514€ + 6€ challenge + 10€ géolocalisation</i>	SANS publicité facultative 1 044,00 € <i>soit 1028€ + 6€ challenge + 10€ géolocalisation</i>
---	--

Les chèques devront être établis à l'ordre de : **orgatopracing**. Ils seront encaissés à la clôture des engagements.

3.1.12P — Documents Requis VHC

- Permis de conduire du Pilote ET du Copilote
- Licence du Pilote ET du Copilote
- 1ère page de la fiche d'homologation du véhicule
- 1ère page du passeport Technique Historique (PTH)
- Autorisation du propriétaire de la voiture engagée si celui-ci n'est pas membre de l'équipage

Conditions de Remboursement

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye.

- Sans retenue jusqu'au 14/10/2026
- 50% de retenue pour les demandes reçues du 15/10 au 22/10/2026
- 100% de retenue pour les demandes le jour du rallye

3.3P — Ordre des Départs VHC

Conforme au règlement standard FFSA.

L'ordre de départ des différents rallyes est déterminé comme suit : VHRS - VHC - Moderne.

La première voiture du 5ème Rallye National du Pays du Lin VHC partira le Samedi 24 Octobre 2026 pour la 1ère étape, après la dernière voiture VHRS.

ARTICLE 4P — Voitures et Équipements VHC

4.1P — Voitures Admises

Conforme au règlement standard FFSA, aux règles spécifiques VHC et au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC 2026.

Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, J1, J2, **K** ainsi que les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1992 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé).

Pour l'établissement des classements, la période K sera confondue avec les périodes J.

4.9P — Géolocalisation VHC

Identique au règlement du rallye moderne.

ARTICLE 6P — Sites et Infrastructures VHC

Identique au règlement du rallye moderne.

ARTICLE 9P — Classements VHC

Conforme au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC 2026.

A l'issue du rallye un classement par groupe sera établi.

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC, A VHC, B VHC, J et K (1992 – 2000)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1992)

ARTICLE 10P — Prix VHC

Prix en espèces : Non applicable.

Coupes ou trophées : La remise des coupes ou trophées aux concurrents classés se fera sur le podium d'arrivée, au fur et à mesure de leur arrivée.

